

si l'AOIP nous était contée ...

Nous commençons ici une série d'articles qui retracent l'histoire de l'A.O.I.P. Nous pensons que ce retour sur le passé n'est pas inutile dans la période présente.

En effet, notre Coopérative reste malgré les épreuves traversées, une des plus grandes d'Europe. Cet essor est dû évidemment aux efforts et au travail de ceux qui depuis sa fondation, ont œuvré à l'A.O.I.P.

L'histoire de l'A.O.I.P est donc pour nous aujourd'hui un exemple de courage et de tenacité.

Cette histoire est indissociable de celle du monde ouvrier. L'idée des travailleurs de prendre eux-mêmes leur destin en main n'est pas nouvelle.

Elle est née avec le développement industriel au milieu du siècle dernier. Comme le mouvement syndical, le mouvement coopératif paraissait être un moyen de se libérer de l'exploitation capitaliste.

Après la révolution de 1848, 300 « Sociétés Ouvrières » étaient déjà implantées en France. Mais elles furent rapidement inquiétées et dissoutes au point d'être réduites à rien 10 ans plus tard.

Cependant, irrésistiblement, l'idée reprenait corps et en 1870, 150 Sociétés existaient à nouveau. Après l'échec de la Commune, la répression réactionnaire s'exerce non seulement contre les syndicats mais vis à vis des « Associations Ouvrières ».

Ce n'est qu'en 1884, que Syndicats et Coopératives trouvent droit de cité.

Dès lors, une nouvelle progression s'amorce, que seule la guerre de 1914 viendra interrompre. C'est durant cette période, le 23 Mars 1896 exactement, que fut créée l'A.O.I.P.

L'origine de l'A.O.I.P est syndicale. En effet, au sein de la Chambre Syndicale des Ouvriers en Instruments de Précision

de Paris, qui comptait 800 adhérents, et sous l'impulsion d'Edouard BRIAT, Secrétaire de cette Chambre Syndicale, 80 membres eurent l'idée de compléter l'action syndicale par l'ouverture d'un atelier coopératif.

Les statuts sont soumis à la 1ère Assemblée Générale du 31 Mars 1896. Les sept membres du Conseil d'Administration sont élus ainsi que le Directeur Charles VIARDOT, choisi parmi les Sociétaires.

Les 3 membres de la commission de contrôle sont élus ; une caisse de secours est créée ; une retraite est prévue ; avec un capital de 20 000 F représenté par 200 parts de 100 F chacune, l'A.O.I.P commençait son existence.

L'atelier social s'ouvre dès le mois d'Avril 1896 dans un petit local de quelques dizaines de mètres carrés au : 117, avenue du Maine.

Il s'agit d'abord de trouver du travail pour occuper les 3 associés qui forment le personnel de la jeune Coopérative. Mais les camarades VIARDOT, MARTZEL et HAMEL sont pleins d'enthousiasme. Après bien des recherches infructueuses, la première commande est trouvée. Il s'agit de 110 appareils photographiques au prix unitaire de 25 Francs. Cela est à peine suffisant pour couvrir les frais.

De Juillet jusqu'à Novembre 1896, Monsieur VIARDOT reste seul au travail aidé seulement de quelques associés qui viennent travailler le soir après leur journée passée chez leur patron et souvent le Dimanche.

La commande est difficile à exécuter, l'outillage est insuffisant et malgré l'apport de 20 Francs par mois fait par chaque associé, l'argent manque pour acheter les matières premières. A fin Septembre, on doit payer 300 Francs aux fournisseurs alors qu'il ne reste que 178 Francs en caisse.

Les fondateurs se demandent s'il ne faudra pas fermer l'atelier ouvert 6 mois plus tôt.

(à suivre)

*** COMMUNIQUÉ AUX RETRAITÉS ***

Nous demandons aux anciens camarades de nous faire part de leur expérience vécue, et de ce qu'ils savent sur ces années « héroïques ».

A tous, merci d'avance.

si l'AOIP nous était contée ...

Nous avons vu la dernière fois quelles furent les difficultés rencontrées par les fondateurs de l'A.O.I.P durant les premiers mois de 1896.

Par la suite, les choses ne vont pas s'arranger et nos camarades vont faire preuve d'une énergie farouche pour maintenir la Coopérative à flot.

A fin Septembre donc, la caisse est pratiquement vide. Il est urgent de trouver du travail. Début Novembre, l'espoir renaît.

Un Ingénieur, Monsieur LENORMANDIN, ayant appris la valeur professionnelle de la jeune A.O.I.P confie à celle-ci une commande de 12 appareils cinématographiques d'un modèle nouveau et qui comporte des perfectionnements importants par rapport à ceux existants. Mais, il s'agit d'abord de réaliser un prototype.

Les Associés se mettent au travail et au début de l'année suivante, le prototype est terminé. Il donne pleine satisfaction à l'inventeur. Pour le faire connaître du public, il l'expose à une fête de bienfaisance qui sous le nom de «Bazar de la charité» a lieu rue Jean Goujon.

C'est également pour l'A.O.I.P l'occasion de faire apprécier ses capacités. Mais le malheur semble s'acharner sur la jeune Coopérative.

Le 4 Mai 1897, par une journée de grande affluence, un incendie éclate au «Bazar de la Charité». On dénombre plus de 100 victimes.

Le prototype est détruit et l'inventeur qui fondait tous ses espoirs sur cette présentation ne peut payer l'A.O.I.P.

Voilà donc plusieurs mois de travail perdu en quelques heures.

Il faut maintenant non seulement trouver à nouveau du travail, mais aussi de l'argent.

Le bilan de l'année 1896 a été désastreux. Bien sûr nous avons obtenu le 23 Décembre une subvention du Ministère du Commerce d'un montant de 500 Francs, mais malgré cela les pertes s'élèvent à 655 Francs pour un chiffre d'affaires de 5 906 Francs.

Il paraît impossible de poursuivre l'activité dans de telles conditions.

Cependant, nos camarades ne sont pas décidés à baisser les bras. Ceux qui ont quelques valeurs mobilières les confient à la collectivité et Edmond BRIAT obtient au Mont de Piété, un prêt sur gages des biens déposés.

Cela permet de souffler un peu.

Et puis, après bien des recherches et beaucoup de démarches, on trouve enfin un travail qui semble offrir des garanties.

Le Laboratoire Central de la Marine consent à passer une petite commande d'instruments : sextants, jumelles et divers outils.

L'A.O.I.P peut alors occuper 2 puis 3 associés jusqu'en Juin 1897 et 4 jusqu'à la fin de l'année.

D'autre part, l'acharnement des Associés à vouloir travailler attire la sympathie de Monsieur Arthur FONTAINE, sous Directeur de l'Office du Travail au Ministère du Commerce.

Sur les fonds d'encouragement aux Associations Ouvrières, (heureuse époque où il existait de tels «fonds».), le Ministère du Commerce accorde à l'A.O.I.P une subvention de 1 000 Francs.

De plus, au mois de Septembre, sur l'initiative du même Ministère, l'Administration des Postes et Télégraphes accorde une première commande d'appareils MORSE.

Cette décision est d'une extrême importance pour l'avenir de l'A.O.I.P. Elle ouvre avec l'Administration des P.T.T une collaboration qui durera plus de 80 ans et cessera, comme vous le savez, par la volonté de cette même Administration, le 5 Janvier 1980.

L'année 1897 s'achève donc sur une lueur d'espoir pour l'A.O.I.P d'autant plus que l'exploitation fait apparaître un bénéfice de 150 Francs pour un chiffre d'affaires de 17 766 Francs.

On décide de ne pas distribuer les bénéfices mais de les inscrire au compte du capital social.

L'Administration des P.T.T de son côté nous confie des commandes plus importantes.

Il est alors possible d'occuper 8 Associés mais l'atelier de l'avenue du Maine devient trop exigu et il faut trouver un local plus vaste.

Le 1er Juillet 1898, l'atelier social est transféré : 37, rue de Vanves.

Cependant, la commande passée par les P.T.T se révèle insuffisante pour occuper 8 Associés jusqu'à la fin de l'année.

A la fin de 1898, seuls 3 Associés restent au travail. Encore une fois, les camarades ont besoin de tout leur courage pour poursuivre leur entreprise.

Les résultats de l'année sont en effet catastrophiques. Les pertes atteignent cette fois presque 30 % du chiffre d'affaires qui est inférieur à celui de l'année précédente. Les pertes s'élèvent à 4 963 Francs pour un chiffre d'affaires de 17 045 Francs.

Si nous n'obtenons pas de nouvelles commandes et une aide financière substantielle, il est clair que l'activité ne pourra se poursuivre.

(à suivre)

si l'AOIP nous était contée ...

Lorsque commence l'année 1899, la situation de l'A.O.I.P est donc une nouvelle fois très sérieuse. Pour trouver du travail, les associés se lancent dans de multiples démarches, infructueuses pour la plupart.

A force de recherche, on trouve quand même 2 commandes pour l'Administration : un marché de 3 ans avec le Ministère de la Marine pour la réalisation de compas et de la part de la Direction des Télégraphes, une commande de 100 postes relais.

Mais, pour effectuer ces travaux, il faut acheter les matières premières. Il manque environ 10 000 Francs. Une Société coopérative du 14ème arrondissement : «l'Avenir de Plaisance» qui était déjà venue en aide à l'A.O.I.P à plusieurs reprises, nous accorde un prêt de 4 000 Francs. Cela est insuffisant. Une fois encore, les Associés n'hésiteront pas à faire l'effort nécessaire. 44 d'entre eux versent immédiatement une somme de 157 Francs chacun.

De son côté, le Ministère du Commerce alloue à l'A.O.I.P une subvention de 2 000 Francs. Les commandes peuvent être exécutées et durant les 6 premiers mois de 1899, 6 puis 7 Associés peuvent travailler à l'A.O.I.P.

C'est à cette époque que l'on note une première modification des statuts adoptée au cours des Assemblées Générales du 6 Avril et du 27 Août. Tout d'abord, le caractère syndical de la Coopérative est renforcé. Pour être membre de l'A.O.I.P, il faut être syndiqué. Tout travailleur qui démissionne de son syndicat ouvrier s'exclut de lui-même de la Coopérative.

D'autre part, les Administrateurs doivent justifier de 10 années de pratique dans la profession. La répartition des bénéfices est également modifiée : 10 % sont versés à d'autres Associations Ouvrières, 45 % (au lieu de 50) au fond de réserve et 5 % (au lieu de 10) aux actionnaires.

Au cours de l'année, un appui moral important qui se traduit aussi par une aide financière substantielle, vient encourager les Associés.

Monsieur Paul DOUMER, qui sera élu Président de la République en 1931, plaide la cause de l'A.O.I.P auprès d'un établissement de crédits. Bien que les garanties matérielles soient faibles, une avance équivalente au capital, soit 20 000 Francs, est consentie. Ainsi à la fin de l'année, 9 Associés peuvent travailler en permanence à l'atelier social. Le chiffre d'affaires est pratiquement le double de celui de l'année précédente. Il s'élève à 31 262 Francs.

Après amortissement des pertes de 1898, le bénéfice reste cependant modeste : il est de 151 Francs. Cela est bien sûr insuffisant pour permettre aux Associés qui ont avancé de l'argent en début d'année de rentrer dans leurs fonds.

Mais, après quatre années d'efforts, l'avenir de l'A.O.I.P semble maintenant assuré tout au moins dans l'immédiat.

(à suivre)

Les 4 premiers numéros de «SYNERGIE» ont retracé les péripéties des 4 premières années de la vie de l'A.O.I.P.

Nous avons un peu insisté sur cette période critique parce que, sous certains aspects, les problèmes rencontrés par les premiers Associés de l'A.O.I.P rappellent les nôtres.

Cela n'est pas surprenant. Ces hommes avaient à construire l'A.O.I.P. ; nous avons à la reconstruire. Ils ont réussi parce qu'ils étaient animés d'une certaine forme d'idéal.

Aussi, quoi qu'en pensent certains, ce retour sur le passé n'est pas inutile. L'avenir se construit en partie grâce aux leçons que l'on peut tirer du passé. Bien sûr, l'époque est différente et surtout le contexte économique n'est pas comparable ; bien sûr, les efforts consentis par les fondateurs ne

pourraient aujourd'hui être acceptés par les Associés.

Il n'en reste pas moins que nous avons un pari à gagner et une démonstration à faire. Le pari c'est de reconstruire une entreprise coopérative digne de ce nom. La démonstration c'est de faire la preuve de notre capacité à gérer nous-mêmes nos propres affaires.

Que cela ne plaise pas à tout le monde, nous le savons bien. Mais nous savons aussi que nous pouvons compter sur la plupart d'entre vous pour faire en sorte que notre pari soit gagné et notre démonstration réussie.

Voilà le sens du message que nous voulons faire passer dans «SYNERGIE». Si ce message est compris, le succès de notre entreprise est assuré.

si l'AOIP nous était contée ...

Comme nous l'avons vu dans les numéros précédents, dès les premières années de son existence, le principal client de l'A.O.I.P est l'Administration.

Cette situation qui conditionnera toutes les habitudes de l'Entreprise est cependant très avantageuse pour assurer le développement de l'A.O.I.P.

Au cours de l'année 1900 et dans les années suivantes, le chiffre d'affaires ne cesse de croître grâce au volume des commandes.

L'A.O.I.P a enfin du travail et les efforts commencent à porter leurs fruits.

Ainsi, les Associés qui peuvent travailler à l'A.O.I.P sont plus nombreux et surtout ils peuvent occuper un emploi à la Coopérative de façon permanente.

En 1900 et 1901, l'effectif est de 9 personnes, puis passe à 17 en 1902 pour atteindre 50 Associés en 1906.

Ce développement rapide pose cependant des problèmes sur le plan financier.

En effet, on doit faire face à des dépenses accrues pour l'achat des matières premières. Il faut aussi augmenter l'outillage qui reste insuffisant.

Nos difficultés de trésorerie qui sont exposées au Ministère des Postes et Télégraphes amènent celui-ci à consentir, après bien des démarches, un versement d'acompte sur les marchés pouvant atteindre 5/6 du montant de chaque marché. Cette mesure facilite beaucoup l'extension des travaux et permet de souscrire à des marchés plus importants.

D'un autre côté, durant ces années, la solidarité coopérative continue à se manifester.

En 1901, par exemple, nous devons verser à l'Administration un cautionnement sur une commande. Il n'y a pas assez d'argent en caisse pour le faire. « L'Avenir de Plaisance » dont nous avons déjà parlé, se porte alors au secours de l'A.O.I.P et lui prête la somme de 1 200 francs.

A la fin de l'année 1900, l'Administration des Postes qui a apprécié la qualité des appareils télégraphiques exécutés jusqu'à présent, consentirait volontiers à passer une commande d'appareils portatifs de téléphonie.

Mais cette nouvelle activité exige un atelier plus grand et un outillage plus complet. Les Associés veulent aboutir et en quelques mois, une série de mesures sont prises.

L'atelier social est transféré au 6, impasse Sainte Léonie dans des locaux beaucoup plus spacieux.

Pour augmenter l'outillage, la Ville de Paris accorde un prêt de 7 500 Francs et le Ministère du Commerce, une subvention de 3 000 Francs.

En 1903, le même Ministre accorde à l'A.O.I.P un prêt de 10 000 Francs. Évidemment ces aides ne sont pas obtenues sans des démarches nombreuses et difficiles.

Mais c'est surtout la qualité du matériel fourni qui pousse les Administrations à nous faire confiance.

En 1904, pour la première fois, les bénéfiques sont assez importants puisqu'ils atteignent 10 % du chiffre d'affaires.

L'Assemblée Générale du 26 Février 1905 doit statuer sur la répartition des bénéfiques. Le Conseil d'Administration propose de les distribuer aux Associés compte tenu des efforts accomplis.

L'Assemblée Générale n'est pas d'accord avec cette proposition. « Le but n'est pas de capitaliser mais de développer l'œuvre » dit un Associé lors de l'Assemblée.

Par contre, une augmentation de salaire est approuvée.

De plus, une décision importante est adoptée. Le Congrès des Syndicats Ouvriers, tenu à Bourges en 1904, s'était prononcé pour l'application de la journée de travail à 8 heures. Sur la proposition d'Edmond BRIAT, délégué au Congrès, l'Assemblée Générale est d'avis que l'A.O.I.P doit donner l'exemple et qu'il faut adopter la journée de 8 heures.

Il s'agissait pour l'époque d'une mesure que l'on peut qualifier de « révolutionnaire » quand on sait que dans la plupart des Entreprises la journée était de 10 ou 12 heures. Aussi, la décision de l'Assemblée Générale soulève malgré tout quelques objections.

le 11 Avril 1905, les Associés, réunis en Assemblée Générale confirment cependant la décision.

De plus, l'Assemblée Générale du 19 Novembre constate que la journée de 8 heures donne de bons résultats. Lors de cette Assemblée, une nouvelle fois, les Associés décident de ne pas se répartir les bénéfiques, qui s'élèvent à 71 766 Francs mais de les transférer au capital social.

Cependant, le travail ne manque pas. En 1906, l'Administration des Postes, admet l'A.O.I.P sur la liste des appareils multiples à batterie centrale. L'A.O.I.P doit équiper les villes de Rouen et Grenoble.

De plus, l'A.O.I.P obtient une adjudication de tableaux standards de téléphone à 100, 50 et 25 directions. Ceci représente un travail important.

Mais, brutalement, peu après cette adjudication, intervient une forte hausse des matières premières atteignant 20 à 25 % du prix ayant servi de base au calcul de la soumission. Le marché devient d'autant plus dangereux que pour obtenir une partie des lots, l'A.O.I.P avait remis des prix très bas. Devant cette situation, les Associés s'engagent à faire une heure supplémentaire par jour qui ne sera rétribuée que si la commande dégage des bénéfiques.

Cependant, à la fin de l'année 1906, une certaine crise morale secoue les Associés. Le chiffre d'affaires qui s'élève à 339 000 Francs, est inférieur à celui de l'année précédente.

On accuse une perte de 5 959 Francs. L'argent manque toujours et on reste à la merci du moindre incident.

En Novembre, un client n'ayant pas payé sa traite, les salaires ne peuvent être versés. Un des fondateurs signale de plus que la production fléchit et qu'il y a des abus dans le travail.

Enfin, l'atelier est de nouveau trop exigü et il faut modifier les méthodes de travail. Il est évident que des mesures doivent être prises rapidement pour redresser la situation ...

(à suivre)

si l'A.O.I.P. nous était contée . . .

Au seuil de l'année 1907, l'A.O.I.P. est donc confrontée à une série de problèmes liés à sa croissance, qu'il faut résoudre très rapidement. Il faut d'abord, et encore, trouver de l'argent pour effectuer les commandes.

Il faut ensuite modifier les méthodes de travail. Il faut enfin accroître et agrandir les ateliers.

Comme à l'habitude, pour satisfaire les besoins financiers, on fait principalement appel à l'emprunt.

Une somme totale de 90 000 F est réunie au moyen de prêts d'origines diverses. Un prêt de 50 000 F est même consenti par un fournisseur de l'A.O.I.P. Mais ceci n'est pas suffisant et il faut demander une nouvelle fois un effort financier aux associés.

L'Assemblée Générale du 17 Novembre décide une émission d'obligations de 50 F l'une, chaque Associé étant tenu de souscrire 10 obligations et d'effectuer un versement minimum de 1 Franc par semaine (ce qui correspond grossièrement à 20 Francs d'aujourd'hui) et vient s'ajouter aux 5 Francs minimum mensuels de souscription au capital social.

Le 31 Mars 1908, 2 195 obligations sont souscrites dont 2 000 par les Associés et 10 079 Francs sont versés.

En ce qui concerne les méthodes de travail, il apparaît de plus en plus évident que la journée de travail de 8 heures adoptée en 1905 ne peut être maintenue.

L'Assemblée Générale du 14 Avril 1907, après une discussion animée, abroge la journée de 8 heures et adopte la semaine de 54 heures avec ouverture de l'atelier pendant 60 heures, ce régime devant être appliqué jusqu'à la fin de l'année, c'est-à-dire jusqu'à la terminaison des commandes en cours.

Il reste à résoudre le problème des locaux permettant aux 60 ouvriers de l'A.O.I.P. de travailler dans de bonnes conditions. Le Conseil d'Administration se livre donc à de patientes études et à de nombreuses démarches. Celles-

ci aboutissent à une proposition intéressante émanant de Monsieur ABOILARD, propriétaire d'une Entreprise d'appareillage téléphonique située 46, avenue de Breteuil à Paris. Monsieur ABOILARD fait savoir à Monsieur Edmond BRIAT qu'il est disposé à vendre ses ateliers sous condition de conserver l'emploi de l'ingénieur en chef et du chef du service commercial.

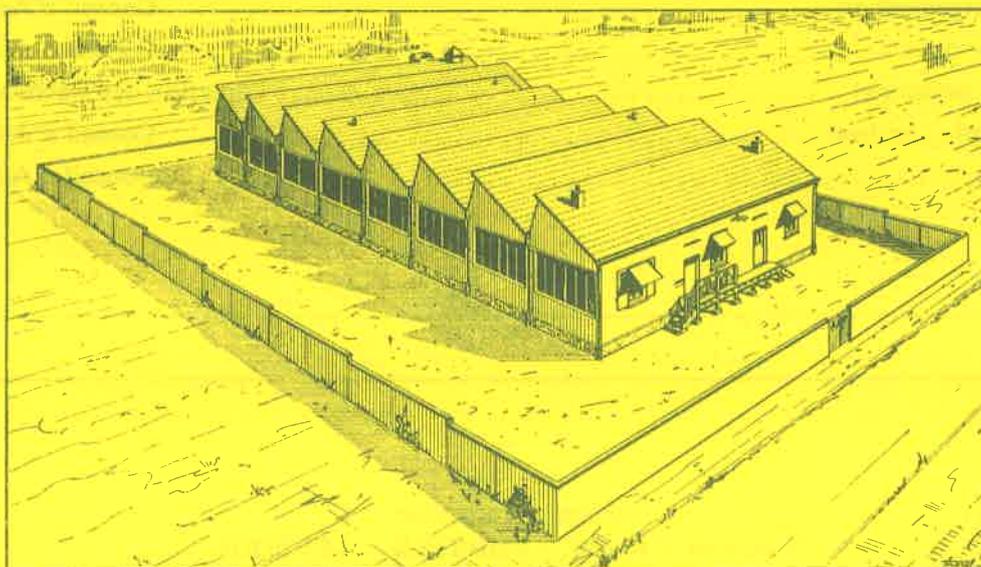
Le Conseil d'Administration donne son accord de principe et le camarade BRIAT est chargé de trouver l'argent permettant l'achat de ces ateliers.

L'affaire en est là lorsqu'on apprend que la Ville de Paris consent à vendre un grand terrain de 3 000 m² à des conditions avantageuses. Après mûre réflexion, le Conseil d'Administration du 4 Avril 1907 décide d'acheter ce terrain situé Rue Charles Fourier à Paris. Au mois de Juin, la Ville de Paris effectue la vente au prix de 18 Francs le m² plus les frais. Le 12 Juillet, ordre est donné à l'architecte de commencer les travaux, la dépense ne devant pas excéder 90 000 Francs. L'architecte s'engage à effectuer les travaux d'un premier atelier de 1 120 m² en 4 mois.

Ceux-ci sont en effet activement menés puisqu'ils sont achevés à la fin Novembre. Le transfert, effectué par étapes, est à peu près terminé en Décembre.

Cependant les frais de déménagement s'élèvent à 20 000 Francs. L'achat du terrain et la construction atteignent 150 000 Francs et pour assurer les paiements du mois de Novembre, on est contraint de reporter la paye à une date ultérieure.

Pourtant, malgré les difficultés rencontrées, l'année 1907, importante pour l'avenir de l'A.O.I.P., se solde par un chiffre d'affaires en augmentation de 32 % par rapport à l'exercice précédent et par un bénéfice de 10 730 Francs. Les Associés qui se sont donnés les moyens d'assurer le développement de leur Coopérative voient maintenant l'avenir avec confiance puisqu'ils sont enfin "chez eux".



*Vue des Ateliers et Bureau en 1907
Rue Charles Fourier à PARIS (13^e)*

(à suivre)

si l'AOIP nous était contée...

Les années qui suivent l'installation dans les nouveaux locaux de la rue Charles Fourier voient une progression assez spectaculaire de l'A.O.I.P.

Les Associés peuvent enfin se donner les moyens de travailler. Aussi de 62 ouvriers occupés en permanence à l'atelier social, on passe à 114 en 1910.

Il apparaît aussi nécessaire d'être compétitif sur le plan technique, ce qui motive la création d'un bureau d'études techniques dirigé par un Ingénieur compétent, Monsieur WILHELM.

De même, l'outillage qui faisait cruellement défaut par le passé, s'accroît de façon sensible puisque les immobilisations en outillage et matériel passent de 81 000 F au bilan de 1907 à 143 000 F en 1910.

On assiste également durant cette période à une augmentation du capital qui est fixé par l'Assemblée Générale du 19 Août 1909 à 80 000 F (au lieu de 20 000 F).

Ce capital est représenté par 800 parts d'intérêts de 100 F chacune.

Chaque Associé s'engage à souscrire dix parts au minimum soit 1 000 F. Le capital versé qui était de 48 565 F à la fin de 1907 s'élève à 77 673 F à la fin de 1910.

En même temps, les travaux confiés par l'Administration deviennent plus nombreux. En 1911, l'A.O.I.P installe un appareil multiple à Limoges puis un autre à Nancy.

Les années suivantes, ce sont les villes de Calais, Grenoble, et Belfort qui sont équipées.

Les commandes de matériel privé sont également importantes. Une nouvelle fabrication de 100 dynamos, suivie d'une commande de 700 appareils, exige la construction d'un atelier spécial, de hangars et l'agrandissement du bureau d'études.

Un effort de publicité est d'ailleurs entrepris, ce qui est nouveau pour l'A.O.I.P. Un catalogue des divers appareils construits par la Coopérative est envoyé aux Entreprises privées.

Il faut bien voir qu'à cette époque, ce sont surtout les camarades BRIAT et VIARDOT, alors Directeur de l'A.O.I.P qui se chargent des relations avec l'extérieur et des démarches de toutes natures tant financières que commerciales. Aussi, il apparaît nécessaire à l'Assemblée Générale du 5 Mai 1912 de créer un poste de Sous-Directeur en abrogeant la clause des anciens statuts limitant la durée des pouvoirs du Directeur à 3 ans, ceci dans le but de renforcer l'autorité morale de celui-ci auprès de la clientèle. La proposition est adoptée par l'Assemblée Générale et le

Directeur peut rester en fonction aussi longtemps qu'il ne sera pas révoqué par l'Assemblée Générale.

L'accroissement de l'activité amène aussi à prendre des mesures pour perfectionner les méthodes de travail. Les procès verbaux des Assemblées Générales de cette époque, retracent les problèmes d'organisation auxquels sont confrontés les Associés. Ainsi l'Assemblée Générale du 25 Avril 1909 voit une discussion animée entre adversaires et partisans du travail aux pièces.

Finalement, c'est le travail en équipes qui est adopté et Edmond BRIAT «préconise l'entente et la bonne harmonie entre tous et demande qu'à l'avenir les camarades travailleurs soient renseignés sur les prix globaux, les prix de matières, les frais généraux et les bénéfices éventuels» et cela pour chaque équipe.

Les prix de revient sont aussi pratiquement établis par équipe. On constate donc qu'à cette époque il existait déjà à l'A.O.I.P une certaine organisation tendant à la décentralisation des structures et à rendre responsables les équipes.

La Commission du Travail est aussi le sujet de discussions animées. Cette commission est en fait chargée de répartir les tâches entre les diverses équipes et de surveiller le rendement dans les ateliers. Les membres de cette commission se plaignent fréquemment de la difficulté qu'elle rencontre à faire exécuter certains travaux.

Malgré ces problèmes d'organisation de la production, le chiffre d'affaires est en constante augmentation.

En 1912, il atteint 1 663 000 F et en 1913 : 2 005 000 F. Pour la première fois depuis la fondation les bénéfices sont appréciables puisqu'ils s'élèvent à 191 000 F à la fin de l'exercice 1913.

Cette situation prospère permet au Conseil d'Administration d'envisager un nouveau développement. Le 2 Avril 1914, le Conseil d'Administration décide d'acheter à la Ville de Paris un terrain de 684 m² situé en bordure de l'A.O.I.P. Un hangar est construit sans retard ainsi que divers petits bâtiments.

De plus, il était apparu que le manque d'apprentis faisait défaut. Lors de l'Assemblée Générale du 17 Mai 1914, Edmond BRIAT émet l'idée de créer une école d'apprentis pour combler cette lacune.

L'École doit normalement ouvrir ses portes pour la rentrée d'Octobre 1914.

Mais la guerre éclate en Août et ce projet est repoussé à une date ultérieure.

Alors qu'elle envisageait une période de prospérité, l'A.O.I.P devra affronter de nouvelles épreuves.

A suivre

si l'AOIP nous était contée...

L'A.O.I.P est en pleine activité quand survient la mobilisation. La conséquence immédiate est la réduction brutale du personnel puisque les effectifs qui étaient de 183 en Juillet 1914, descendent à 54 à la fin du mois d'Août.

Dans ces conditions, la production ne peut plus être assurée. D'ailleurs, la Direction des Téléphones et celle des Télégraphes fait savoir qu'il n'y aura plus de commandes jusqu'à nouvel ordre et que ses fournisseurs, dont l'A.O.I.P fait partie, doivent se tenir dorénavant à la disposition des services de la guerre ou de la Marine.

Les services de l'Armée et notamment celui de la Télégraphie militaire ne tardent pas en effet à confier de nombreux travaux à l'Association qui doivent être exécutés dans des délais très rapides.

Il faut donc reconstituer le personnel au plus vite. Tant bien que mal, ce premier objectif est atteint puisqu'en Octobre 1914, 75 travailleurs dont 72 associés sont occupés à l'Atelier social et l'effectif est de 105 personnes au mois de Décembre suivant.

Cependant, les fournisseurs exigent le paiement comptant des achats de matières premières et de marchandises. Il faut donc réserver la plus grande partie des fonds disponibles à ces achats et l'on est contraint de ne verser que 70 à 80 % des salaires.

De plus, dès la fin de 1914, les services techniques de l'Armée insistent pour obtenir une production à la fois plus importante et plus rapide.

Il apparaît qu'il faut encore agrandir les ateliers et accroître l'outillage. Le personnel de son côté reste insuffisant.

En deux ans, grâce aux efforts déployés et aux concours financiers de l'État, ces difficultés trouvent une solution partielle.

L'agrandissement des ateliers s'effectue sur la bande de terrain non encore construite en bordure de la rue Charles Fourier. En Janvier 1916, un bâtiment comprenant un étage et un rez de chaussée est construit à cet emplacement. De même, d'importants achats d'outillage permettent d'accroître les moyens de production.

Les charges résultant de ces opérations sont cependant très lourdes puisqu'elles s'élèvent à 380 000 F environ.

Le problème de l'accroissement des effectifs est par contre plus difficile à résoudre. Le recrutement du personnel se fait surtout parmi les travailleurs non associés. Pourtant, à partir de 1915 et surtout 1916, les associés mobilisés rejoignent l'atelier social comme dans les autres établissements exécutant des commandes de guerre.

L'autorité militaire conserve aux Armées les associés appartenant aux jeunes classes et une trentaine d'associés affectés à des services techniques.

En 1915, les effectifs s'élèvent donc à 220 personnes dont 124 associés et en 1918, 295 dont 129 associés. De plus,

92 femmes sont occupées à domicile pour des travaux de bobinage, ces ouvrières étant choisies de préférence parmi les épouses des associés mobilisés.

Afin d'intensifier la production au maximum, la journée de neuf heures est abondonnée au début de la guerre et la durée du travail est portée à 10 heures par jour en 1915 et 1916, puis à 11 heures jusqu'à la fin des hostilités.

En outre, le travail de nuit est établi pour de nombreuses équipes en 1916 et 1917.

Cette période troublée n'empêche pas de penser à la mission sociale de la Coopérative. Ainsi, la solidarité se manifeste concrètement à l'égard des travailleurs mobilisés et de leur famille. Une souscription permanente est ouverte en leur faveur parmi les associés qui sont restés au travail. Une somme de 30 000 F est ainsi distribuée.

D'autre part, les associés mobilisés touchent la part au travail qui se monte à 25 % des bénéficiaires au même titre que les associés et auxiliaires travaillant à l'atelier social.

Mais d'importantes décisions de caractère social sont prises en 1917. C'est d'abord la création de la Caisse de retraite qui est enfin décidée à la suite des travaux de la commission des retraites qui porte sur plusieurs années.

Tous les travailleurs de l'A.O.I.P associés ou non ayant au moins cinq ans de présence peuvent toucher une pension dès l'âge de 60 ans.

C'est dire le caractère tout à fait progressiste d'une telle décision. Sur le plan juridique, la caisse de retraite est une Société autonome qui comporte son statut, son Conseil d'Administration mais conserve malgré tout, des liens étroits avec l'A.O.I.P ne serait-ce que financièrement puisque 32 % des bénéficiaires de l'A.O.I.P sont versés à la Caisse de retraite.

L'année 1917 voit également l'ouverture de l'École d'apprentissage. Le recrutement des élèves à lieu dans l'ordre de priorité suivant :

- 1 - les fils d'associés vivants ou décédés,
- 2 - deux places réservées à deux pupilles de l'Orphelinat de la coopération,
- 3 - les neveux des associés,
- 4 - les fils d'associés syndiqués des autres coopératives,
- 5 - les fils des membres du Syndicat des Ouvriers en Instruments de Précision,
- 6 - les jeunes gens présentés par leurs parents.

Cependant, la guerre se prolonge. Les prix ne cessent d'augmenter. Dans le courant de 1918, Paris est bombardé et suivant les consignes du gouvernement, il est question d'évacuer les usines de guerre en Province. L'A.O.I.P est du nombre et le Conseil d'Administration envisage ce transfert avec inquiétude.

à suivre

si l'AOIP nous était contée...

Dans le courant de l'année 1918 la guerre pèse de tout son poids sur le pays. PARIS est bombardé par les canons à longue portée des Allemands et le gouvernement organise le départ en Province des industries qui travaillent pour l'armement.

L'A.O.I.P est dans ce cas et l'éventualité d'un déménagement complet de l'Entreprise est envisagé. Cela risque de poser de gros problèmes. C'est donc avec un très vif soulagement que la nouvelle de l'armistice est accueillie le 11 Novembre 1918.

Tout de suite, les Associés expriment le désir de ne plus être écrasés par les cadences exténuantes, de jour et de nuit, des années de guerre. Cependant, durant 4 ans la plupart des industries avaient travaillé pour l'armement.

Il existe un retard considérable au niveau de l'équipement téléphonique national et l'Administration des P.T.T passe immédiatement des commandes importantes à l'A.O.I.P.

Il n'est donc pas question pour les Associés de se reposer et on fixe la journée de travail à 10 heures. Les travaux interrompus par la guerre sont repris. C'est le cas de l'appareil à batterie centrale pour la ville de BELFORT dont l'installation est achevée.

En 1919 deux appareils multiples sont installés : l'un à MULHOUSE, l'autre à CASABLANCA au MAROC.

A la fin de la même année, on reçoit la commande d'un appareil de 10 000 abonnés pour la ville de STRASBOURG. Ces installations doivent être effectuées dans un temps très court et outre les contraintes liées à l'éloignement, les camarades qui travaillent sur ces chantiers doivent fournir un effort important.

Pour le chantier de MULHOUSE par exemple, le Conseil décide « que l'installation des 1 800 premiers abonnés se fera de jour, de nuit et même le Dimanche ».

Parallèlement à cette activité de téléphonie publique et privée, l'A.O.I.P entame une certaine diversification.

On entreprend par exemple la commercialisation de machines à percer et à tarauder. Un catalogue général est édité et une action publicitaire est entreprise.

Un magasin de vente de nos produits est ouvert au 11, rue Charles Fourier et un autre à STRASBOURG.

L'activité se développe donc de façon importante. Elle est soutenue par la démobilisation qui intervient dans le courant de 1919, les postes disponibles étant réservés aux mobilisés. Aussi, dès le mois de Mai, il est possible de rétablir la journée de 8 heures avec 6 jours de travail. Les ateliers sont ouverts pendant 50 heures et les 2 heures de battement disponibles peuvent être prises dans la semaine. Ce « rattrapage » ne peut cependant pas être cumulé et reporté d'une semaine à l'autre.

L'année suivante voit une progression régulière de l'activité et une augmentation non négligeable des effectifs puisqu'ils passent de 307 à 407 personnes en 1 an.

Ceci provoque bien sûr, un accroissement des charges.

D'autre part, les prix continuent d'augmenter ce qui entraîne une augmentation des salaires et des matières premières.

Malgré un chiffre d'affaires en augmentation de 3 millions par rapport à l'année précédente, l'exercice 1920 se solde par une perte de 26 000 Francs. Aussi les Associés décident de faire un nouvel effort financier.

L'Assemblée Générale du 28 Novembre 1920 décrète l'émission d'une seconde tranche d'obligations. 5 000 obligations de 100 Francs au taux d'intérêt de 7 % sont émises.

Le remboursement ne devra se faire qu'après un délai de 10 ans soit à partir de 1930.

Dans le courant de l'année 1920, un autre évènement marque la vie de la Coopérative. Le camarade VIARDOT, membre fondateur et Directeur de l'A.O.I.P depuis 24 ans est contraint de se retirer en raison de son âge et de son état de santé. L'Assemblée Générale confie les fonctions de Directeur au camarade RETAIL qui était Sous-Directeur depuis plusieurs années.

Les résultats de l'année 1920 amènent les Associés à se poser de graves questions sur l'organisation de l'Entreprise. Dès le mois de Novembre, une commission de réorganisation des services avait présenté un rapport qui proposait une organisation méthodique de l'Entreprise divisée en 5 services :

- le service du bureau chargé de la Direction Générale,
- le bureau d'études techniques,
- le service du magasin,
- le service de l'atelier de fabrication,
- le service de l'outillage.

Pour assurer la coordination, une réunion quotidienne des Chefs de service à lieu sous la présidence du Directeur.

Chaque semaine, les diverses observations faites au rapport quotidien sont soumises au Conseil d'Administration qui prend les décisions qui s'imposent. Cette nouvelle organisation adoptée par l'Assemblée Générale est mise en place progressivement.

Elle permet effectivement de redresser la situation.

En 1921, le chiffre d'affaires s'élève à 9 900 000 Francs et le bénéfice à 134 000 Francs.

Cependant, la crise économique s'accroît. Les commandes de machines électriques et d'appareils divers pour les Entreprises privées diminuent.

De plus en 1922, le parlement réduit les crédits inscrits au budget des P.T.T et la Direction des Téléphones doit reporter une partie des commandes sur les exercices ultérieurs.

L'A.O.I.P se trouve touchée par ces mesures et le travail manque. On se voit obligé alors de congédier des travailleurs auxiliaires. 66 personnes, telle est la baisse d'effectifs entre 1921 et 1922.

La baisse d'activité se traduit bien sûr par une diminution du chiffre d'affaires : 2 900 000 Francs par rapport à l'exercice précédent.

Cependant, grâce aux mesures prises, le résultat reste à peu près satisfaisant.

En plus de ces difficultés d'ordre économique, une grave crise morale secoue l'A.O.I.P. Les statuts stipulaient que tout Associé doit faire partie de la Chambre Syndicale des Ouvriers en Instruments de Précision. Or, en 1921, une scission éclate au sein de la Confédération Générale du travail. Les dissidents constituent un nouveau syndicat : la confédération du travail unitaire (C.G.T.U.). Les luttes très vives qui éclatent entre les 2 tendances s'étendent à la Chambre Syndicale et à l'A.O.I.P. Les adhérents de la C.G.T.U. refusent de cotiser à la Chambre Syndicale et de se conformer aux statuts. Il fallait trouver une solution qui respecte les 2 tendances.

L'Assemblée Générale du 25 Novembre 1923 adopte une résolution précisant que tout nouvel Associé ne peut être admis s'il n'est pas affilié à un Syndicat, soit C.G.T., soit C.G.T.U.

Cette décision calme les esprits dans une large mesure.

si l'AOIP nous était contée...

L'A.O.I.P semble donc avoir pris sa vitesse de croisière. Le plan de réorganisation approuvé en 1921 est progressivement appliqué. Mais il reste encore beaucoup à faire.

L'état d'esprit des Associés n'est plus celui des fondateurs. Un des fondateurs d'ailleurs s'exprime ainsi à l'Assemblée Générale du 25 Novembre 1923 :

« La guerre n'a pas seulement exercé ses ravages parmi les vies humaines ; elle a aussi modifié un grand nombre d'individus, aigri beaucoup de caractères, diminué nombre d'énergies ...

L'esprit général n'est plus le même et certainement les efforts et les sacrifices des fondateurs ne seraient pas renouvelés, le cas échéant, par près de la moitié des Associés d'aujourd'hui...

A l'A.O.I.P il n'y a pas qu'un fléchissement moral, il y a aussi et surtout dispersion d'efforts quand il devrait y avoir, comme partout ailleurs, coordination d'énergies éparses et répartition normale du travail ...

L'Association possède tous les rouages pour mener à bien une entreprise, mais entre tous ces rouages, il y a friction».

L'auteur de ces propos demande également une coordination méthodique des services.

L'Assemblée Générale en accepte le principe et laisse le soin au Conseil d'Administration d'appliquer les réformes pratiques aussi rapidement que possible.

Dès l'année 1924, d'importants changements apparaissent en effet. Les attributions de la Commission du Travail sont étendues. Le service de l'atelier de fabrication est scindé en deux compte tenu des charges de travail importantes. Un nouveau service est créé : celui des appareils de mesures.

Les commandes durant cette période sont très importantes. Alors que 13 villes sont déjà en cours d'équipement, la Direction des Téléphones passe commande pour l'équipement de 16 autres villes en appareils multiples à batterie centrale.

Les travaux pour les Entreprises privées prennent une nouvelle extension. La vente des machines-outils et des appareils téléphoniques augmente de 23 % en 1924.

Tous ces travaux exigent d'accroître sensiblement l'outillage, d'augmenter la force motrice et de modifier l'agencement des ateliers. La surface occupée est insuffisante et il faut procéder à de nouveaux agrandissements. Après une étude attentive des diverses solutions possibles, le Conseil d'Administration se prononce pour une surélévation de deux étages sur la construction en bordure de la rue Charles Fourier. Commencés au printemps de 1924, les travaux sont exécutés rapidement et sont presque terminés au milieu de l'été.

Les agrandissements de l'immeuble sont inaugurés le 27 Août 1924 par Monsieur Justin GODART alors Ministre du Travail.

La dépense s'élève à 600 000 Francs dont 480 000 Francs pour la construction et 120 000 Francs pour les modifications d'agencement et d'outillage.

Ces agrandissements permettent cependant de perfectionner les méthodes de travail et de faciliter l'exécution des commandes. De même, le personnel augmente sensiblement et passe de 457 personnes en 1924 à 480 en 1925.

Cependant, ce développement rapide n'est pas sans poser quelques problèmes à l'A.O.I.P.

En 1926, en raison des charges de travail importantes, on est contraint de faire 3 heures supplémentaires par semaine et ceci jusqu'au mois de Novembre. Mais ce n'est pas le plus grave. L'augmentation d'activité exige aussi un fond de roulement beaucoup plus important. De plus on assiste à une baisse continue du Franc sur le marché des changes. Le prix des matières premières augmente sans cesse et le pouvoir d'achat s'amenuise.

Le Conseil d'Administration doit procéder à une augmentation des salaires en Juin et en Novembre. D'un autre côté, le crédit fournisseurs devient pratiquement inexistant puisque ceux-ci exigent de plus en plus d'être payés au comptant.

Les banques limitent les opérations d'escompte et rétrécissent le crédit. L'action simultanée de ces diverses causes amène une situation de trésorerie délicate pour l'A.O.I.P.

Elle ne peut faire face aux exigences de la situation que grâce à un nouveau soutien de la banque coopérative qui accorde un prêt de 4 Millions de Francs en Décembre 1926.

Cependant ces difficultés financières ne sont pas sans créer un certain malaise. Beaucoup d'Associés se demandent si la croissance n'a pas été trop rapide.

Ils s'expriment ainsi lors de l'Assemblée Générale du 23 Novembre 1923 :

« La cause principale de nos embarras réside dans le développement trop rapide de notre Association. Nous repoussons la thèse d'une petite Association ne visant qu'à assurer une belle situation aux Sociétaires, mais nous sommes également adversaires d'une Association se gonflant au point de ne pouvoir assurer un bien-être suffisant aux travailleurs occupés par elle».

Malgré les problèmes réels de croissance auxquels l'A.O.I.P est confrontée, une réforme sociale importante est cependant décidée par l'Assemblée Générale :

à titre d'essai, tous les travailleurs de l'A.O.I.P pourront bénéficier à partir du 1er Janvier 1927, d'une semaine de congés payés à condition d'avoir au moins 2 ans de présence à l'atelier social.

D'autre part, toute mesure de sanction ou de renvoi visant un non Sociétaire ayant au moins 1 an de présence sera soumise à un Conseil de discipline composé de 4 membres du Conseil d'Administration, 1 membre de la Commission de Contrôle et 2 travailleurs non Associés ayant au moins 2 ans de présence.

Le travailleur sanctionné pourra se faire défendre par le Secrétaire de son Syndicat ou tout autre camarade de son choix.

à suivre

Si l'AOIP nous était contée...

Trente ans après sa fondation, l'A O I P est en plein développement. Elle a acquis une réputation qui lui amène de nombreux travaux, surtout de la part de la Direction des Téléphones. Le Ministère de la Marine et les compagnies de chemins de fer nous passent également de nombreuses commandes. De plus, la construction des appareils de mesures se poursuit et prend une certaine importance. Plusieurs modèles sont déposés pour essais d'homologation au laboratoire de la Marine, à l'Ecole Supérieure des PTT et à l'Ecole Supérieure d'Electricité. Tous ces appareils remplissent parfaitement les conditions de précision et de fiabilité exigées.

En raison de ces nombreux travaux, les effectifs sont en constante augmentation et atteignent 500 personnes en 1926, parmi lesquelles on compte 242 associés. Les achats de matière augmentent aussi sensiblement et, en 1927, il est nécessaire de créer un Service Achats qui centralise les besoins de la fabrication et recherche les prix les plus avantageux. Cela permet de faire des économies appréciables.

Au cours de l'année 1928, le Directeur, ayant atteint l'âge de la retraite, donne sa

démission et un camarade est appelé par l'Assemblée Générale à remplir ces fonctions. Sous la nouvelle Direction, l'A O I P poursuit son développement. Les appareils à batterie centrale sont installés dans 19 villes en 1929 et dans 25 autres villes l'année suivante. C'est à cette époque que l'A O I P construit son premier central automatique qui sera installé à CHARLEVILLE-MEZIERES. Cependant, durant les années 1928-1929, une nouvelle crise économique sévit en Europe. Les commandes en provenance des industries privées se font plus rares et on se trouve contraint de congédier un certain nombre de travailleurs non associés.

Cependant, malgré ces difficultés, il apparaît nécessaire de procéder à de nouveaux agrandissements des locaux. Le Conseil d'Administration avait déjà acquis plusieurs terrains en bordure du passage Foubert. Au début de 1930, l'A O I P se porte acquéreur auprès de la Ville de PARIS d'un terrain de 1.600 mètres carrés en bordure de la rue de Tolbiac. On peut alors envisager un projet de grande ampleur, puisqu'on dispose de 9.000 mètres carrés constructibles.

Dès le mois de mars 1930, le Conseil charge la Société « TECHNIA », spécialisée dans les installations industrielles, de lui soumettre un plan détaillé d'une usine adaptée aux fabrications des appareils électriques. Les plans, projets et cahiers des charges sont établis en quelques mois, et le premier chantier ouvert en janvier 1931 est confié à une coopérative : « l'Hirondelle ». L'année suivante, au mois de novembre, les travaux sont à peu près terminés. La nouvelle usine est inaugurée le 12 décembre 1932 lors d'une cérémonie officielle, à laquelle assistent de nombreuses personnalités. Lors de cette cérémonie, le camarade BRIAT évoque les efforts et les sacrifices faits par les anciens et affirme que les progrès réalisés sont dus, pour une large part, non seulement à la valeur professionnelle mais au dévouement et à l'esprit de solidarité des associés et de tous leurs collaborateurs.

Henri FORSTER

La pré-retraite : une nouvelle vie

L'AOIP a proposé aux pré-retraités qui viennent de quitter l'AOIP ou qui vont la quitter au cours de l'année, un stage de deux semaines de préparation à la retraite.

A quoi cela sert-il ? Que peut-on bien y apprendre ? Ce sont des questions que beaucoup se posent.

Dans les conditions habituelles de prise de retraite entre 60 et 65 ans le futur retraité a eu le temps de s'y préparer tant sur le plan psychologique que sur le plan matériel. Il y a de nombreux mois qu'il envisage son futur emploi du temps. Il a fait préparer sa reconstitution de carrière pour la Sécurité Sociale pour les retraites complémentaires; il est prêt à faire valoir ses droits à la retraite.

Mais aujourd'hui, à cause des difficultés présentes de l'AOIP, pour les pré-retraités le temps s'est accéléré. L'annonce des pré-retraites a eu lieu en septembre ; les formes qu'elles prendraient n'ont été définies pour chacun qu'en novembre.

Et voilà nos pré-retraités devant de nombreux problèmes administratifs importants pécuniairement pour leur avenir : quels rapports doivent-ils avoir avec les A.S.S.E.D.I.C., l'U.N.E.D.I.C., l'A.N.P.E., la Sécurité Sociale ? Quelles sont les possibilités offertes par la formation permanente, pour garantir au mieux leurs intérêts jusqu'à 60 ans ? moment où ils seront indemnisés par la « garantie de ressources » et à 65 ans par la Sécurité Sociale, les retraites complémentaires.

L'étude de ces questions, la réflexion sur la « gestion » de ses intérêts de pré-retraités méritent quelques jours d'information.

De même :

— passer soudainement de l'activité professionnelle à l'activité de retraite, changer ses axes relationnels ne s'effectuent pas sans quelques problèmes psychologiques,

— le temps libéré par l'arrêt de la vie professionnelle doit permettre de satisfaire des désirs culturels, des aspirations pour d'autres activités qui étaient demeurées des souhaits.

Mais comment, et où, satisfaire ces aspirations ?

Répondre à ces attentes, fournir quelques clés de réflexion sur son devenir et ses projets doivent aider à ce que l'arrêt de la vie professionnelle ne soit pas une fin, mais au contraire le commencement d'une nouvelle période de la vie qui doit, elle aussi apporter sa part de joie et de satisfactions.

Pierre ROUSSELET.

Afin de vous permettre de suivre et de comparer l'évolution des mouvements de personnel, vous trouverez dans le numéro de mars l'évolution des effectifs de janvier et février.

V. PRINET.

« Le bon équilibre
des individus passe par le
développement
des centres d'intérêt et
des passions qui l'attirent. »

J.-P. Blaess

Aimer la nature, c'est aussi la mieux connaître !

Combien notre ignorance est souvent grande au regard de l'intensité de la vie qui anime la Nature et combien de merveilles nous échappent ! Quelle est cette pierre, cet arbre, cette plante, cette fleur, cet insecte ? Pourquoi sont-ils là ? Comment vivent-ils ?

Minéralogistes, botanistes, entomologistes... pourraient vous répondre. Mais pourquoi ne pas, en amateur, chercher ces réponses soi-même ? !

Je ne peux en quelques mots vous faire découvrir l'ENTOMOLOGIE discipline que j'ai choisie il y a plus de 20 ans. Mais si vous êtes curieux d'en savoir plus, pour vous ou vos enfants, allez déjà visiter la merveilleuse exposition que vient d'ouvrir le laboratoire d'ENTOMOLOGIE du Muséum d'Histoire Naturelle (1) et... Venez me voir ensuite ! Nous pourrons parler alors de mon Association toujours prête à vous accueillir (1).

Roger VINCENT

(1) 45, rue Buffon, 75005 PARIS. Tél : 336.04.06.

SI L'AOIP nous était contée...

Durant l'année 1932, à l'époque même où s'édifient les nouveaux bâtiments qui existent actuellement rue Charles Fourier, une importante controverse éclate parmi les associés.

En effet, depuis l'origine de l'AOIP, les associés étaient tous des mécaniciens. Cette caractéristique est à ce point essentielle à leurs yeux qu'elle figure dans les statuts (article 9). Cependant, le développement important de la coopérative fait de cette condition d'admission une entrave à l'accroissement du nombre des associés. Cette règle statutaire est trop rigide et bon nombre d'associés souhaitent sa disparition alors que ceux qui se réclament de l'esprit des fondateurs ne veulent pas en entendre parler. Ces derniers s'opposent absolument à l'admission au sociétariat des ingénieurs, dessinateurs, comptables et employés. Certains des anciens se souviennent certainement de cette longue période durant laquelle les candidatures des « blouses blanches » étaient le plus souvent refoulées par les assemblées générales.

Pourtant dès le mois de novembre 1930, le camarade BRIAT dépose une proposition destinée à compléter l'article 9 des statuts en vue d'admettre comme associés les « auxiliaires » ayant 5 années de présence quelque soit leur qualification. L'assemblée générale renvoie l'étude de la question devant une

commission spéciale. Deux rapports sont déposés devant l'assemblée générale du 26 novembre 1932. La majorité de la commission se prononce pour l'admission comme associés des professionnels non mécaniciens.

La minorité par contre demande la stricte application de l'article 9 et s'exprime ainsi : « Si vous acceptiez un amendement à l'article 9 des statuts, ce serait favoriser l'entrée comme sociétaires des ingénieurs, dessinateurs, employés des deux sexes, des manœuvres, etc. En cas de crise, la compression du personnel affecté aux frais généraux oblige à ralentir très fortement les travaux. Que fera l'Association de ces camarades s'ils sont associés et non mécaniciens ? »

Mais comme nous allons le voir, ce corporatisme étroit d'une partie des associés ne les empêchent pas de faire preuve de solidarité envers leurs camarades non associés.

En effet, la crise se poursuit. De 1932 à 1935 les commandes dans toutes les branches de nos fabrications sont en forte diminution. Le travail commence à manquer. Le chiffre d'affaires baisse continuellement et la concurrence se fait de plus en plus vive. De plus, les résultats sont déficitaires. Malgré les efforts entrepris pour assurer du travail à tous, de nombreux travailleurs non associés,

pris parmi ceux qui n'ont pas dix années de présence, doivent être débauchés. A la fin de 1934, pour venir en aide à ces chômeurs, les travailleurs en activité décident de leur abandonner une partie de leur salaire. Pour tenter de surmonter la crise, le Conseil d'Administration demande à l'Administration des PTT, le bénéfice de la loi d'octobre 1931. Cette loi, signée par M. Paul DOUMER, réserve dans les adjudications de l'Etat, au prix moyen des adjudicataires, un lot sur quatre aux coopératives de production qui en font la demande. Notre demande est acceptée par les Pouvoirs Publics mais les prix des travaux sont inférieurs aux prix de revient et il en résulte un déficit appréciable.

Heureusement, au milieu de 1935 la situation commence à s'améliorer ; tout le personnel reprend l'horaire normal et il est possible de rappeler quelques travailleurs qui avaient été débauchés. Mais durant la même année, de nouvelles difficultés s'annoncent pour l'AOIP ; les décrets-loi dit « LAVAL » sur la réforme fiscale suppriment aux coopératives ouvrières de production des avantages très appréciables dont elles bénéficiaient jusqu'alors : l'exonération de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et sur le chiffre d'affaires.

Henri FORSTER

La caisse de retraite AOIP

Dès sa création en 1896, les fondateurs de l'AOIP avaient envisagé la constitution d'une caisse de retraite afin d'assurer l'existence des vieux associés

Ce n'est qu'au début de l'année 1917 que l'institution a été effectivement fondée sous la forme d'une société distincte de l'association dénommée « Société de la Caisse de Retraite de l'Association des Ouvriers en Instruments de Précision ».

Un conseil de huit membres élus, présidé par le président du Conseil d'Administration de l'AOIP, administre la caisse

- 4 représentants désignés par le Conseil d'Administration :
 - Jacques CROISSANT
 - Daniel FAURE (Président du Conseil d'Administration)
 - Fernand LANGE (Secrétaire du Conseil de la Caisse de Retraite)
 - Pierre ROUSSELET
- 1 représentant des bénéficiaires en jouissance d'une retraite ou d'une reversion
 - Raoul PRUNEAU
- 1 représentant des ingénieurs et cadres
 - Albert MOREAU
- 1 représentant des membres du personnel ayant au moins une qualification professionnelle (coef. 170) pour le personnel ouvrier, et une classification niveau II échelon 1 (coef. 170) pour le personnel employé.
 - Jean-Paul GAMBART
- 1 représentant du personnel n'entrant pas dans les catégories précitées. Ce poste est actuellement vacant, faute de candidat.

Une commission de contrôle de 4 membres surveille la gestion

- Roland DELARUE et Paul DUCHEZEAU

représentants du Conseil d'administration de l'AOIP.

- Georges GAUDOU représentant les allocataires (bénéficiaires).
- Achour AMARA représentant les affiliés.

Vingt ans de présence minimum

Pour bénéficier des allocations, il faut avoir 60 ans au moins et être affilié depuis 5 ans à la Caisse de Retraite. L'affiliation n'est possible qu'après 15 ans de présence consécutive à l'AOIP à partir de l'âge de 21 ans. Dans le cas d'un départ avant 60 ans, le temps d'affiliation nécessaire pour pouvoir bénéficier de la retraite est porté de 5 à 10 ans. Des dispositions spéciales ont été prises en ce domaine pour le personnel qui a été transféré au GRESEP et pour celui qui fait partie du PLAN SOCIAL.

500 bénéficiaires

CHIFFRES AU 31/12/80		
Retraités		Reversions
H	F	177
322	103	
425		
Sociétaires : 227		
Non Sociétaires : 198		

Les veuves des camarades ayant travaillé à l'AOIP perçoivent une pension de réversion égale au tiers de la retraite de leur époux.

Fernand LANGE

Un club micro informatique à l'AOIP : pourquoi pas ?

Le développement des microprocesseurs, leurs possibilités, leurs nombreuses applications nous permettent d'utiliser ce composant sophistiqué pour notre usage personnel. Une des voies les plus intéressantes est le micro ordinateur individuel.

Nous sommes un petit groupe au sein du service chantier à entrer ou à vouloir entrer dans ce domaine de la micro informatique. Notre situation géographique, nos déplacements fréquents, nous interdisent le plus souvent la fréquentation des clubs « micro ». Pourtant, afin d'éviter bien des tâtonnements, des erreurs dans le choix du matériel, un regroupement de nos expériences est indispensable.

La création d'un groupe micro informatique amateurs étant une chose difficile à réaliser, nous désirons nous rapprocher de structures existantes ou de personnes ayant le même « hobby », aussi bien à Paris que dans les usines de province.

Les buts recherchés sont :

- le partage de nos expériences personnelles ;
- les achats groupés de matériel ;
- l'échange et la création de programmes.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec moi au 588.83.00, poste 1674.

Michel EVRAT

suivre avec beaucoup d'assiduité tous les contacts que nous avons pris.

Quel est le matériel qui vous semble avoir eu le plus de succès ?

Incontestablement le STAT 160 dont la sortie était très attendue et qui devrait se faire une place très intéressante dans son créneau.

Quel est votre principal concurrent ?

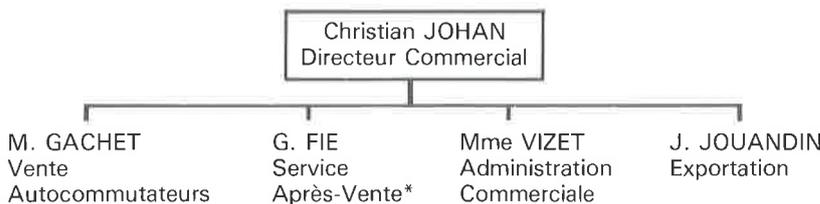
quel est le plus efficace ?

Nous sommes dans un domaine où la concurrence est très sévère car nous avons en face de nous la plupart du temps de grands groupes financiers. Le produit le plus directement concurrent de notre matériel est le JISTEL 50 de JEUMONT SCHNEIDER.

Avez-vous l'intention de poursuivre ces manifestations à la rentrée de septembre ?

En septembre nous serons présents au

Organigramme du département commercial de la division télécoms



SICOB, ce qui nous permettra en quelque sorte de « boucler » cette opération. Nous allons inviter tous nos concessionnaires et nos installateurs ainsi que tous les gens que nous avons rencontrés au cours de cette tournée.

Pour l'avenir, nous envisageons des manifestations de moindre envergure. Nous prêterons du matériel aux concessionnaires et les appuierons pour des expositions locales.

(*Le service après-vente est chargé d'assister les installateurs et de répondre, dans le cas de nos ventes en direct, au démarrage et à l'entretien de nos installations. Il a également un rôle de formation des techniciens.)

Si l'AOIP nous était contée...

1936 - L'AOIP a déjà 40 ans d'existence et sa prospérité s'est nettement affirmée. Cependant, à l'extérieur les choses évoluent également. Un vaste mouvement populaire amène un nouveau gouvernement au pouvoir. Celui-ci prend d'importantes décisions sur le plan social : augmentation de salaires, semaine de 40 heures, conventions collectives, congés payés, etc. L'AOIP n'avait pas attendu ces décisions pour appliquer une bonne partie des avantages contenus dans les conventions collectives de la métallurgie ce qui lui permet de résoudre sans difficultés les problèmes posés aux entreprises de la profession. Ces entreprises d'ailleurs hésitent à appliquer la semaine de 40 heures et l'AOIP pour rester compétitive, doit retarder le passage de la semaine de 48 heures à la semaine de 40 heures.

A la fin de l'année une importante décision est prise par le Conseil d'Administration. Il s'agit pour nous de passer un contrat avec la Société BROWN pour la fabrication et la vente en exclusivité d'un compas gyroscopique pour la direction des navires. Cette décision constitue comme on le sait, le point de départ d'une activité intéressante pour l'AOIP.

L'année suivante, l'Association prend une part importante à l'Exposition Internationale. Outre les travaux des élèves de l'école d'apprentissage qui figurent en bonne place au pavillon de la coopération, le matériel téléphonique, les appareils de mesure et un gyroscompas sont exposés au palais des chemins de fer et de l'aéronautique. Notre prestation est très remarquée. Un grand prix et un diplôme d'honneur sont attribués à l'AOIP. Grâce à son bureau d'étude, l'AOIP en effet prouve qu'elle s'adapte aux besoins du réseau téléphonique national. La fabrication et l'installation de nouveaux centraux (type R6) est entreprise. L'outillage pour cette fabrication est entièrement réalisé par nos soins et exige des investissements de plusieurs millions de francs.

Mais les événements extérieurs vont une fois de plus perturber le développement de l'AOIP. La situation internationale est à ce point menaçante que les Pouvoirs Publics invitent les industriels parisiens à se décentraliser en province. L'AOIP après bien des recherches fait l'acquisition d'une usine à St Cyr-sur-Loire près de Tours qui permettrait, le cas échéant, le transfert de certaines fabrications.

Parallèlement, des démarches sont entreprises pour que soit affecté à l'AOIP en cas de mobilisation, le personnel indispensable à l'exécution des commandes.

D'ailleurs, l'Association reçoit de plus en plus de travaux pour la Défense Nationale. La diversité des travaux exige une nouvelle organisation.

Jusqu'à présent le chef de fabrication était aidé d'une commission du travail composée de 5 membres travaillant à l'atelier. Cette commission désignait les chefs d'équipe, déterminait avec eux les temps et réglait les différends qui pouvaient avoir lieu dans les équipes. Cette commission du travail est remplacée par un organisme permanent composé de 4 chefs d'atelier placés sous l'autorité du chef de fabrication. Cet organisme est responsable de la bonne exécution des travaux dans les temps normaux.

Cependant, les menaces d'un conflit avec l'Allemagne se précisent et en septembre 1939, la guerre éclate. Immédiatement, le personnel de l'AOIP qui compte 700 personnes voit ses effectifs amputés de 20 %. Pour pouvoir exécuter les travaux on doit faire appel à la main-d'œuvre féminine, la priorité étant donnée aux femmes des camarades mobilisés. Une fois encore, la solidarité s'organise. Une aide matérielle est apportée aux familles. Les bénéfices au travail sont versés aux travailleurs mobilisés comme s'ils étaient encore présents à l'AOIP.

Sur le plan industriel, il faut s'adapter aux événements. Les bâtiments de St Cyr-sur-Loire sont aménagés et une partie du personnel est recruté sur place. Au printemps de 1940, les effectifs de l'AOIP s'élèvent à 956 personnes. Mais les événements militaires s'aggravent et le Conseil d'Administration décide de rapatrier le maximum de personnel à l'usine de St Cyr-sur-Loire. Très vite, devant la poussée des troupes allemandes, il faut évacuer cette usine. Le Président et les Administrateurs présents décident de se replier avec les camions contenant les archives, la documentation et les métaux précieux dans un petit village près de Limoges.

En juin 1940, l'AOIP se trouve donc complètement dispersée et désorganisée.

Nous demandons à nos « anciens », en activité ou non, de bien vouloir prendre contact avec nous pour rédiger, ou nous aider à rédiger, la suite de l'historique de l'AOIP.

Henri FORSTER.

Automatismes : le match de l'été

Comme tous les ans, la rencontre amicale de foot de la Division Automatismes a eu lieu entre la Production et le Commercial.

Le match, d'un excellent niveau technique, s'est terminé à l'avantage du Commercial par 7 buts à 2. Il faut noter que la dernière rencontre en 1980 avait vu la victoire écrasante de la Production par 9 buts à 0, sous une pluie battante.



Equipe « Commercial »



Equipe « Production »

La soirée s'est prolongée par un dîner pris en commun dans la bonne humeur, dans le cadre champêtre du parc de Wissous.

Madame Payen avait assuré, comme tous les ans, l'organisation matérielle et avait même fourni l'arbitre (M. PAYEN). M. BROUILLARD, en retraite depuis 3 mois, était venu de sa Bretagne natale renforcer l'équipe de la Production.

Aux dernières nouvelles, il paraîtrait que l'équipe du Commercial aurait eu le soutien irrégulier de joueurs extérieurs... Affaire à suivre !...

Si l'AOIP nous était contée...

Lorsque l'armistice est signée en juin 1940, l'AOIP est face à une situation assez particulière : une partie des effectifs est dispersée par l'exode et la majorité du conseil d'administration se trouve bloquée en zone libre par des formalités administratives.

L'activité doit pourtant se poursuivre sans retard. Aussi, dès le mois de juillet, le Directeur et quelques associés restés à Paris désignent un comité de gestion qui remet progressivement l'usine en activité. Au début août, après de multiples démarches, les camarades bloqués en zone sud peuvent enfin regagner Paris. Dès le retour du Conseil d'administration celui-ci convoque une Assemblée Générale pour rendre compte aux sociétaires des événements des mois passés et exposer ses vues sur le maintien des structures. En effet, l'attitude du Conseil d'administration pendant l'exode n'est pas appréciée de tous et le comité de gestion présente lui aussi un rapport dans lequel il propose de modifier les attributions du Conseil et de la direction. Devant ces deux courants d'opinion, l'assemblée générale est divisée et le Conseil d'administration donne sa démission collectivement suivi en cela par la commission de contrôle. Cependant, 3 administrateurs sur 5 se représentent dont le Président. Ils sont tous réélus. Les remous créés par la désorganisation passagère sont donc réglés et l'AOIP peut poursuivre normalement son activité.

De fait, à partir de septembre nous reprenons l'exécution des commandes en cours pour les P.T.T. La S.N.C.F et les pompiers

de Paris nous confient également un nombre important de travaux à réaliser. Mais l'approvisionnement des matières premières se révèle très vite des plus difficile puisque celles-ci sont réservées par priorité aux usines qui travaillent pour l'occupant ce qui n'est pas le cas pour l'AOIP. La coopérative, malgré tout, essaie de poursuivre son développement. Ainsi, l'assemblée générale de 1941 modifie les statuts pour permettre aux travailleurs non-mécaniciens ayant 5 ans d'ancienneté d'accéder au sociétariat, ce qui met fin à une controverse qui agissait l'AOIP depuis plus de 10 ans. Le salaire unique pour les associés est cependant toujours considéré par ceux-ci comme une règle fondamentale de la coopérative.

Durant ces années de guerre, l'AOIP continue de travailler pour les Services Publics ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes avec l'occupant. En effet, dès 1942, toutes les entreprises françaises qui ne participent pas à l'effort de guerre nazie sont frappées d'une réquisition du personnel de 30 % pour le travail obligatoire en Allemagne. Des démarches difficiles aboutissent à une réduction sensible de ce pourcentage. En février 1943, une nouvelle réquisition nous impose la « livraison » de 140 travailleurs. Après de multiples conversations, cette réquisition est reportée à une date ultérieure.

Au mois de mars 1943, le Président se rend à Berlin pour voir comment nos camarades sont traités. Il trouve ces travailleurs dans un état déplorable tant du point de vue sanitaire

que de la nourriture et du logement. Le Président fait part de ses remarques aux responsables des usines mais aucune amélioration n'est apportée à la situation de ces camarades.

Pendant cette triste période, la solidarité s'organise pourtant, une fois de plus, à l'AOIP. Dans les ateliers, des collectes sont ouvertes pour venir en aide aux réfractaires du travail obligatoire et aux familles des déportés. L'approvisionnement en denrées alimentaires étant très difficile, l'AOIP institue à l'usage du personnel une coopérative de consommation et des jardins ouvriers.

A la fin de l'année 1943, la pression de l'occupant se fait de plus en plus forte. Les Allemands menacent l'AOIP de prendre ses machines au motif de ne pas avoir donné suite à des travaux importants qui lui avaient été proposés : relais téléphoniques, fusées de bombardement, etc. Fort heureusement, la libération approche. Au mois d'août 1944, les Parisiens chassent l'occupant de la capitale et les nombreux centres de résistance font appel au concours technique de l'AOIP. L'année suivante, l'Allemagne nazie est vaincue. La fin des hostilités ramène rapidement nos camarades : 41 prisonniers, 3 déportés politiques, 92 requis au travail obligatoire et 142 réfractaires reprennent ainsi leur place à l'AOIP.

Malheureusement, 13 de nos camarades sont décédés ou portés disparus pour la plupart à la suite d'internement dans les camps de concentration. Mais déjà tout le monde pense à l'avenir.

• FLASH ACTUALITÉ • FLASH ACTUALITÉ • FLASH ACTUALITÉ

(suite de la p.3)

deurs de cette société. Il fallait aller plus loin, et c'est pourquoi le réseau a cherché à promouvoir ce matériel

pour son Noël offrez lui donc



LE NOUVEAU MULTIMETRE multiprécis MIN 5102

au sein de distributeurs locaux ou régionaux.

Une prospection faite dans ce sens nous a fait découvrir, pour ce type de matériel, un nouveau créneau de clientèle : il s'agit des « bricoleurs du dimanche » en électricité et en électronique.

Ces nouveaux clients nous sont apparus à la suite d'un contact pris avec une centrale d'achats qui regroupe pour le moment 40 magasins répartis à travers la France et qui travaille en franchising avec ces magasins. La méthode est la suivante : ces points de vente, qui présentent en général une gamme de produits nécessaires aux bricoleurs, restent de statut indépendant, mais sont liés à une centrale d'achats qui assure le stockage et garantit à ses associés des prix compétitifs et des remises intéressantes.

En contrepartie, ces magasins s'interdisent d'acheter ailleurs qu'à la centrale d'achats pendant une période d'au moins 5 ans. Cette centrale d'achats a pour objectif de créer ainsi 200 points de vente à travers la France. Elle assure, au profit des magasins franchisés, une publicité intensive dans des supports à grande diffusion.

A la suite de longues et difficiles négociations, nous avons signé avec cette centrale d'achats un accord portant sur la vente de 1.000 appareils qui représentent ses objectifs

de vente pour les 6 premiers mois de 1982. Ainsi, nous avons constaté que la technologie industrielle et les prix de ces multimètres AOIP permettaient d'accéder à la vente au grand public, ce dont nous ne nous doutions pas il y a quelques mois encore.

René Cohen,
Ingénieur de vente.

La franchise... vous connaissez ?

Il s'agit tout simplement d'une forme de commerce qui associe une entreprise « franchisante » propriétaire d'une marque à un commerce indépendant « franchisé ».

La première met à la disposition du second sa marque, son savoir-faire et ses techniques commerciales, en échange d'une rémunération.

Cette collaboration est une méthode de développement qui connaît un vif succès en France. Après la franchise de production, cette formule s'est étendue à la distribution et aux services : hôtellerie, restauration, coiffure, etc.